



Bulletin municipal de Pégairolles de Buèges

Août 2016

Sommaire

- **L'édito du maire**
- **Changements dans l'équipe municipale**
- **Les comptes de la Commune**
- **Les impôts locaux (taxes foncières et taxe d'habitation)**
- **Finalisation de l'assainissement du Village**
- **Le chantier de la Maison des Aucelous**
- **Les autres projets de la Commune**
- **Rezopouce**
- **Quoi de neuf en Grand Pic Saint-Loup ? SCOT...**
- **Divers**
 - Prévention des incendies et débroussaillage
 - Débits et TIC
 - Dissolution du CCAS
 - Infos pratiques (La Mairie et vous ; Culture et festivités, secrétariat, horaires, formalités, Déchets et encombrants...)

• L'édito du maire

Déjà un tiers de mandat pour notre équipe municipale. Nos projets avancent, même si plus lentement qu'espéré. Choisis ou imposés, ils ont une incidence forte sur le budget de notre commune et un point financier vous est naturellement dû.

Dans notre petite commune rurale abritée entre Séranne et Monts de Saint-Guilhem, la clameur des drames de notre monde urbanisé menacé par le fanatisme, n'arrive que très atténuée. Nous mesurons notre chance tout en compatissant avec celles et ceux qui en sont victimes.

A l'opposé, le lent déclin de nos petites (et même plus grandes) communes rurales et de montagne ne fait guère de bruit et semble peu mobiliser de moyens efficaces au-delà de la communication. La revendication n'est pas de demander des subsides pour le bien être des « derniers des Mohicans », mais de veiller à la préservation d'un minimum de vie et de présence humaine dans des zones où il fait bon vivre et pas seulement deux mois par an. Sans nécessairement passer par la case fusion, nous avons la conviction que ces zones ont la vocation d'abriter des emplois « modernes » liés directement à l'économie numérique, ou permis par elle, évitant ainsi d'agglutiner toujours plus de population dans les villes sans pour autant consommer toujours plus de carburant automobile.

La combinaison d'activités locales, agricoles, artisanales, touristiques et de télétravail, facilitées par de nouveaux modes de déplacement (voir plus loin le sujet « rézopouce ») ont le potentiel de revitaliser nos communes.

Trois conditions toutefois. La première est que la couverture de téléphonie fixe, mobile et le débit internet ne soit pas durablement aussi déficiente qu'aujourd'hui. Les opérateurs de réseaux sont devenus quasiment injoignables et insaisissables. Dans sa forme opérationnelle, le recours à une multitude de sous-traitants aboutit à des interventions kafkaïennes. Notre Commune, et

elle n'est pas la seule, est déjà riche en anecdotes navrantes sur ce sujet.

La deuxième est que les règlements d'urbanisme, notamment notre ZPPAUP et le zonage associé puissent permettre le minimum d'évolution du bâti nécessaire à une respiration des activités mentionnées ci-dessus, tout en préservant notre cadre naturel, paysager et architectural remarquable.

La troisième serait de parvenir à éviter la transformation de terres agricoles en « terrains de loisir », diminuant d'autant le potentiel d'activités agricoles déjà limité par le morcellement du foncier, et à terme porteuse de difficultés si la destination finale de ces biens s'avérait être de la cabanisation ou caravanisation.

Je ne m'étendrai pas sur le sujet des subventions et dotations, pourtant essentielles pour nos projets. L'argent public se raréfie, les impôts locaux ne peuvent qu'apporter un modeste complément à des investissements significatifs. La seule voie praticable est donc l'emprunt, dans la limite de ce que l'investissement réalisé amènera comme revenu en retour. La création de logements communaux est un bon exemple de ce type d'investissement, amenant de nouveaux habitants permanents, si possible jeunes, et les loyers correspondants.

Divers sujets susceptibles de « formater » notre futur sont en cours de discussion en 2016. Le schéma de cohérence territoriale, le coûteux SCOT, de notre communauté de Communes, le Projet de Territoire, toujours pour la ComCom, enfin l'élargissement du « Grand Site de France » Saint-Guilhem le Désert et Gorges de l'Hérault qui pourrait nous concerner en 2022.

La nouvelle équipe municipale avait placé sa campagne sous le slogan « Préserver et faire vivre Pégairolles » ; nous nous efforçons d'y travailler avec passion.

Changements dans l'équipe municipale !

Les élections municipales de mars 2014 avaient permis d'élire votre équipe municipale. Le Conseil qui avait suivi avait élu le Maire et les deux adjoints. Parmi ces derniers, Alain Plantier avait accepté la fonction de Premier Adjoint, sous réserve de pouvoir être remplacé à mi-mandat, compte-tenu du temps déjà consacré à la gestion municipale et aussi de son âge.

Parmi les Conseillers élus, Jean-Michel Salze, anticipant une meilleure disponibilité personnelle à cette période, avait alors pris l'engagement de se porter candidat pour remplacer Alain Plantier en milieu d'année 2016.

Suite à la démission effective d'Alain Plantier de ses fonctions de Premier Adjoint, et après acceptation de cette démission par le Préfet de l'Hérault, le Conseil Municipal devait procéder à l'élection d'un nouveau Premier Adjoint parmi les Conseillers municipaux élus se portant candidats.

La nouvelle équipe municipale et les délégations des élus :

Lors d'un Conseil Municipal convoqué le 6 août 2016, auquel tous les élus étaient présents, Jean-Michel Salze s'est trouvé être le seul candidat. Sa candidature a donc naturellement conduit à son élection comme Premier Adjoint à l'unanimité.

Les délégations de pouvoir pour l'administration de la Commune sont donc modifiées. Les désignations aux fonctions de délégué titulaire ou suppléant dans

les diverses instances où siège la Commune seront revues.

L'équipe Municipale modifiée se composera donc comme suit :

Maire : Georges CAPUS – Conseiller communautaire titulaire

Premier Adjoint en charge des travaux : Jean-Michel SALZE – Conseiller communautaire suppléant

Deuxième adjoint en charge du personnel : Jean LEFEVRE.

Les autres conseillers sont : Alain PLANTIER, Mireille MILHAU, Philippe ROUX et Damien BABEL.

Soulignons à nouveau que nous sommes bien loin de la parité. Même si pour les petites communes, il n'y a pas d'obligation, ce point reste à améliorer pour le prochain mandat.

Noter que Mireille Milhau est déléguée au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU gérant les affaires scolaires des trois communes de la Buèges et du Causse de la Selle) avec Jean Lefèvre comme suppléant.

D'autres représentations sont ou seront assurées par les élus :

- Commission Finances CCGPSL : G. Capus
- Commission Eau CCGPSL : G. Capus
- Commission Services aux Communes CCGPSL : J.M. Salze
- Syndicat Mixte des Eaux et Assainissement (SMEA) pour la part assainissement non-collectif (SPANC) : J. Lefèvre
- Hérault Energie : G. Capus

Les comptes de la Commune

(chiffres en **gras souligné**, budget primitif 2016 (BP) ; en italique, réalisé 2015 pour comparaison)

Depuis plusieurs années, deux ensembles de projets induisent un budget considérablement plus élevé que le budget usuel de la commune. Divers retards de travaux et les aléas de leur financement étalent dans le temps la réalisation de ces projets et expliquent le décalage entre « crédits ouverts » et « consommation des crédits » pour la part investissements.

D'une part, comptabilisés dans le « budget principal » de la commune, **la réhabilitation de deux bâtisses**. La première, achetée en 2014, anciennement dite « ruine des Hollandais » a été renommée « maison des Aucelous » pour être transformée en T3 classé « logement social ». La deuxième, dite « atelier communal », devrait être reconfigurée avec un rez-de-chaussée aménagé en « Café de Pays » et un étage de type T3 « logement social ».

D'autre part la **création de la station d'épuration du village** de Pégairolles (en 2014) et des **réseaux d'eaux usées correspondants** (en 2014 pour la tranche 1 et début 2016 pour les tranches 2 et 3. Ce deuxième projet, désormais terminé et en service, est comptabilisé dans le budget assainissement qui doit être présenté sous forme de « budget annexe assainissement » dont les chiffres clefs sont donnés ci-après et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir plus en détail. Un récapitulatif financier du projet est également fourni. Il ressort que l'ensemble de ce projet a été exécuté sans dépassement budgétaire et même avec une très légère moins-value par rapport aux estimations initiales. Ceci est assez rare pour être souligné et il convient de saluer le travail accompli par les entreprises ayant préparé et réalisé ce projet en contact permanent avec l'équipe municipale.

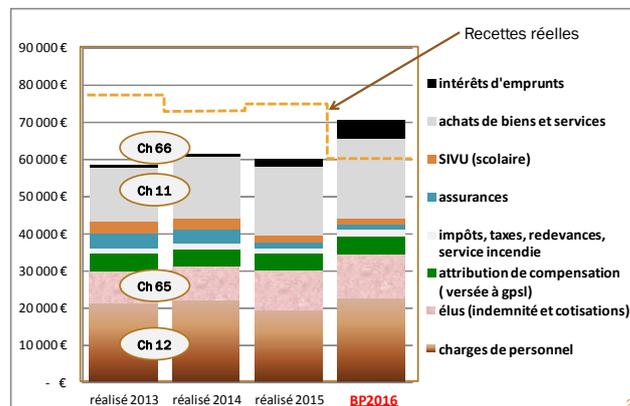
Budget communal proprement dit:

Dépenses :

Dépenses de fonctionnement ; pour un total de **72 515€** (61 802€ réalisés pour un BP de 77 921€),

report de résultat et virement au budget investissement inclus, elles correspondent au financement de la vie courante de la commune. Les charges de personnel et les indemnités des élus en représentent environ **50%** (51%).

Budget Principal; Dépenses Réelles de Fonctionnement BP 2016



Dépenses d'investissement : le total prévu au budget **196 198€** (25 630 pour une prévision de 214 809€) reste élevé en vue de la rénovation des bâtiments communaux, le temps requis pour lancer ces projets étant plus long qu'anticipé.

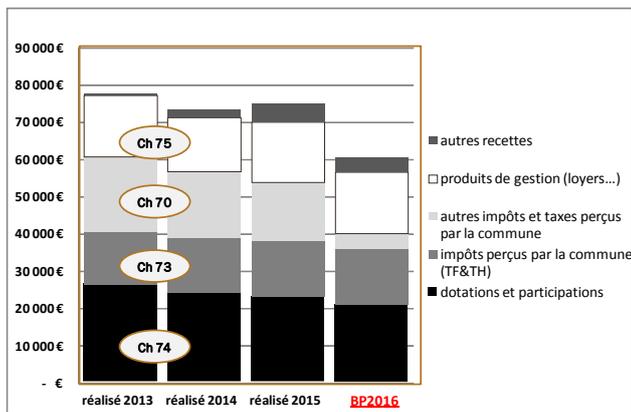
Ces dépenses impliqueront la souscription d'un emprunt, dont le montant dépendra des subventions obtenues. Même dans le cas le plus défavorable, les loyers perçus devraient compenser les charges de remboursement de cet emprunt.

Recettes

Recettes de fonctionnement : prévues à **72 515€** (61 802€), elles proviennent principalement des impôts et taxes perçus directement par la commune, des dotations de l'Etat (en baisse continue depuis 2013, dette nationale oblige !) et des ressources propres de la commune, essentiellement les loyers qui tendent à devenir la principale recette. Elles comprennent un report d'excédent de 11906€.

On notera cependant qu'une recette peu prévisible du chapitre 70 (taxe additionnelle aux droits de mutation), dont le montant est désormais connu avait été sous-estimée d'environ 12 000€, ce qui améliorera notablement l'équilibre de l'exercice 2016.

Budget Principal; Recettes réelles de Fonctionnement BP 2016



Recettes d'investissement : prévues à 196 198 € (25 630€ réalisés pour 214 809€ au BP2015) dont 28 778€ de report d'excédents et un total de 89 359€ de subventions notifiées. L'équilibrage des dépenses planifiées a été transitoirement prévu par le recours à un emprunt de 50 000€. Cet emprunt sera un prêt à long terme (20 ans) souscrit auprès du Crédit Agricole.

Budget annexe assainissement :

Dépenses d'investissement assainissement: budget **319 866 €** (300 021€ pour 87 863€ réalisés), les dépenses 2016 sont en hausse du fait du remboursement de capital emprunté, tandis que les factures des tranches 2 et 3 du réseau sont à payer cette année 2016. Un prêt relais de 195 000€ qui avait été contracté en attente du versement des subventions pour la tranche 1 et la station, a été remboursée en totalité début 2016. Un nouveau prêt relais a été contracté pour les tranches 2 et 3.

Recettes d'investissement assainissement: budget **319 866 €** (300 021€ budgétés pour 159 042€ réalisées), les recettes 2016 incluent elles aussi un important effet de décalage calendaire, puisque les subventions sont perçues après facturation des travaux. Un recours à l'emprunt à hauteur de 63 330€ fait donc partie des recettes inscrites au budget.

Dépenses de fonctionnement assainissement: budget **35 769 €** (32 409€ et 18 779€ réalisés), déduction faite du transfert vers le budget investissement des sommes perçues pour les raccordements, ces dépenses portent encore cette année essentiellement sur l'entretien de la station du Méjanel et du réseau correspondant. Noter que le contrat SOMES a été résilié au profit d'un prestataire moins coûteux que nous espérons plus soucieux de la relation client. L'entrée en service de la station du village commencerait à prendre sa part si nous avons compté le temps passé pour le nettoyage du « dégrillage » et l'arrachage des herbes dans les roseaux ; postes actuellement imputés sur le budget principal car assurés par des heures d'ouvrier communal. En tout état de cause, ces coûts devront être inclus afin de préparer le transfert de gestion au Grand Pic Saint-Loup comme imposé par la loi NOTRe. Le coût d'entretien du dégrillage dépend principalement du civisme des usagers. **Evitez donc de jeter dans les toilettes les objets imputrescibles** ; couches, lingettes, serviettes, tampons...que notre nouvelle station ne peut digérer et qui dans tous les cas finissent en déchets ménagers, mais de manière plus coûteuse si c'est via le dégrillage.

Recettes de fonctionnement assainissement: le budget prévisionnel est de 35 769€ (32 409€ et 33 682€ réalisés), elles incluent essentiellement des redevances de raccordement du village, ainsi que les redevances d'assainissement 2016 qui porteront sur tous les abonnés raccordés.

Un sujet qui va fâcher ! Corrigé des éléments exceptionnels que sont les raccordements, le budget fonctionnement assainissement est déficitaire depuis l'exercice 2013. La poursuite du relèvement des redevances est à effectuer afin d'équilibrer ce budget avant transfert, d'autant que les amortissements des nouvelles installations vont apparaître les années suivantes. Autant dire tout de suite que cette hausse va être très importante pour les soixante usagers raccordés à l'assainissement au Village comme au Méjanel.

Les impôts locaux :
Part communale des taxes foncières et de la taxe d'habitation :

Ces impôts résultent de la multiplication d'une « base » par des taux. La base est réévaluée annuellement par l'Etat (+1,0% pour 2016) et peut changer si les caractéristiques du bien imposé ont été modifiées, notamment suite à des travaux. La commission communale des impôts locaux intervient à ce stade.

Le Conseil Municipal détermine seulement les taux de la part communale de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti. Compte-tenu d'une nécessaire hausse substantielle de la redevance assainissement, dans un contexte de pression fiscale totale déjà forte, **le conseil municipal a décidé, début avril, de ne pas augmenter ces taux pour 2016.**

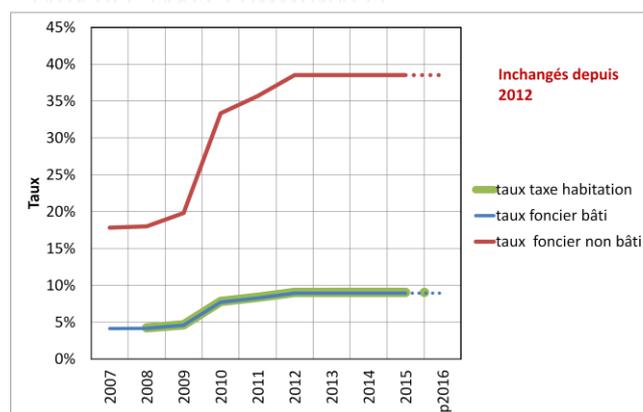
Au vu des dotations d'Etat notifiées postérieurement à cette décision, il est plus que probable que cette stabilité des taux ne pourra

perdurer et que le bouclage des budgets 2017 et suivants nécessitera un relèvement des taux de nos taxes.

Il faut savoir que les taux pour Pégairolles sont non seulement très en dessous des moyennes pour le département, mais aussi des moyennes pour les communes équivalentes.

En 2016, le total des trois taxes communales devrait apporter **un peu plus de 15.000€ au budget communal**, soit un montant comparable aux loyers bruts encaissés par la commune.

TAUX DES TAXES COMMUNALES



Finalisation de l'assainissement du village ; évolution de la redevance et futur transfert de compétence:

Fin des travaux des tranches 2 et 3 :

Ces travaux présentaient quelques difficultés puisque localisés sur des emplacements escarpés, rocheux et parfois peu accessibles ou sensibles (traversée de parcelles et jardin privé). Leur achèvement a été retardé par les intempéries automnales catastrophiques sur le Lodévois-Larzac qui ont mobilisé l'entreprise Baldare. Prévus pour s'achever avant fin 2015, ces travaux ont en réalité été terminés au premier trimestre 2016, se télescopant un peu avec les réfections d'immeubles dans la rue du Presbytère.

Tout ceci est désormais achevé, permettant d'envisager sereinement le fonctionnement de la nouvelle station d'épuration qui manquait jusqu'alors d'un apport d'eau suffisant en période sèche.



Travaux au rocher en venelle étroite face à la Porte Nord :

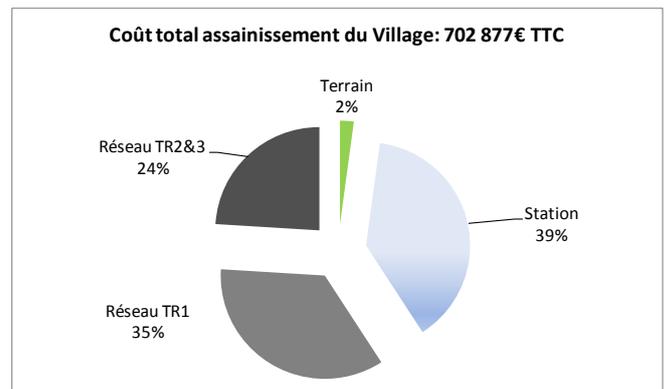
Coût total de l'assainissement du Village :

Le total définitif des factures se monte à 702 877€ TTC, y compris l'achat du terrain où est implantée la nouvelle station d'épuration.

Le total des subventions (Etat, Agence de l'Eau, Département) est en principe (elles sont notifiées mais restent encore partiellement à encaisser) de 468 566€, soit environ 66,7% du total TTC. Compte-tenu de la restitution partielle de

TVA (FCTVA), des taxes de raccordement payées par les abonnés et de l'emprunt souscrit en 2013, le bouclage final devrait nécessiter un emprunt complémentaire à long terme d'environ 20 000€, une fois les prêts relais soldés, portant l'endettement total pour ce projet à environ 100 000€.

En incluant les emprunts à long terme, les prêts relais et la ligne de trésorerie, le total des coûts financiers s'ajoutant au coût des travaux devrait totaliser entre 60 000€ et 70 000€ sur 20 ans, selon notre rapidité à solder les prêts à court terme et facilités de trésorerie.



Servitudes :

Pour les parties de réseau localisées en terrain privé, nous allons devoir faire inscrire les servitudes de passage de ces canalisations sur les caractéristiques parcellaires afin de permettre des interventions ultérieures si nécessaire. Ceci n'ayant apparemment pas été fait dans le passé pour d'autres canalisations d'eau ou d'assainissement, ce sera l'occasion d'une mise à jour d'ensemble pour la Commune. Les propriétaires concernés seront évidemment tenus au courant.

Transfert de compétence et redevance :

Depuis le transfert de la compétence de l'eau à la Communauté de Communes, l'assainissement qui reste géré par la Commune, faisait l'objet d'une facturation distincte, limitée aux abonnés raccordés du hameau du Méjanel (facturation oubliée par deux fois dans un passé assez récent !).

Avec l'adoption de la Loi NOTRe (*Nouvelle Organisation Territoriale de la République*), il est prévu que la compétence assainissement soit à son tour

obligatoirement transférée à la Communauté de Communes avant 2020, et la CCGPSL vise plutôt 2018. Par voie de conséquence nous devons nous préparer à la transmission d'un budget assainissement en équilibre ainsi qu'à la mise à disposition des installations à la Communauté de Communes et le transfert de leur exploitation.

Bases d'établissement du tarif de la redevance assainissement:

En préalable au calcul d'un tarif, quelques principes doivent être rappelés ou adoptés :

- 1) Le budget doit être équilibré, ce qui signifie concrètement que les dépenses de fonctionnement de l'assainissement doivent être couvertes par la recette de la redevance.
- 2) Le dimensionnement et donc le coût des installations dépendent du flux maximum d'eau usées, c'est-à-dire celui de la période estivale. Il serait donc complexe et surtout inéquitable pour les résidents permanents de mettre en place un barème proportionnel au prix du m³, à l'exception de la partie reversée à l'Agence de l'Eau (0,155€/m³). De ce fait, la redevance assainissement doit être calculée en divisant les dépenses de fonctionnement par le nombre d'habitations raccordées.
- 3) Seuls les abonnés à l'eau potable raccordables au réseau d'eaux usées doivent payer la redevance assainissement. **Les habitations non raccordables sont réputées disposer d'un assainissement autonome en conformité avec les normes et payent déjà pour cela.**
- 4) La Mairie contribue pour sa part en acquittant la redevance comme toute autre habitation.
- 5) Compte-tenu de la forte hausse résultant de l'application des règles qui précèdent, une formule de biseau est à trouver.

- **Nombre d'habitations raccordées:**

Il est actuellement de 60 au total. Il est rappelé à cette occasion que **toute habitation située en zone raccordable doit être effectivement raccordée dans les deux ans suivant l'émission de la taxe de raccordement.** Les habitations raccordées à la station du Méjanel sont actuellement au nombre de 21. Noter que **pour le Méjanel**, la protection du captage communal de la Source requiert notamment un **raccordement obligatoire de tout rejet d'eau usée.**

- **Calcul de la redevance :**

Puisque nous avons fait le choix d'une part fixe indépendante de la consommation d'eau, c'est le coût du fonctionnement assainissement qui va déterminer son calcul.

Les postes budgétaires sont les coûts d'entretien des deux stations et du réseau d'égouts (environ 3000€/an sur la base des coûts actuels), les charges d'emprunt, capital et intérêts (environ 7500€/an selon le versement final des subventions qui comporte encore une petite part d'incertitude). Sur ces seuls éléments, la division par 60 abonnés, conduirait à une redevance de 175€/an (1,46€/m³ pour 120 m³).

Hélas, un autre poste doit être pris en compte, celui des dotations aux amortissements. Il est en effet prudent d'accumuler au fil des ans, une somme permettant un futur remplacement des installations actuelles (à horizon de 50 à 60 ans).

La durée ainsi que le montant précis de ces amortissements restent à fixer. Une dotation nette de 5161€/an est déjà incorporée au budget depuis 2013, mais elle pourrait se voir augmenter d'un peu plus de 2000€/an.

Le budget fonctionnement assainissement à équilibrer par la redevance serait donc de 16 000 à 18 000€. Laissons les lecteurs faire la division par eux-mêmes...

Le chantier de la Maison des Aucelous:

Le projet :

Partie haute d'un ensemble de trois maisons à soubassement médiéval situées au dessus du rempart, dans l'axe de la porte fortifiée du Nord du village, la bâtisse dénommée jusqu'à maintenant « ruine des Hollandais » ou « maison Leerma » avait été acquise en 2013 avec l'aide financière du Conseil Général. La Commune avait pour projet sa réhabilitation en logement social type T3, intégré dans l'ensemble ancien du bas du village. En 2015, le projet a été rebaptisé « Maison des Aucelous » puisque la vue porte en direction du rocher de ce nom.

Pour mener à bien ce projet de reconstruction, une convention a été signée pour 12 mois avec l'association FORCE porteuse de chantiers d'insertion. La Commune mettait à disposition de l'équipe l'atelier communal utilisé à la fois comme salle de cours et base vie.



La maison des Aucelous en mars 2014

Le chantier :

L'équipe d'insertion a débuté ses activités à Pégairolles mi-septembre 2015. Un considérable travail de déblaiement du niveau bas, un important curage de tous les éléments jugés instables a constitué l'essentiel de la première phase de six mois. Pour les observateurs extérieurs, l'impression était plus celle d'une démolition qu'une

réhabilitation, puisque les murs Sud et Est ont vu leur niveau baisser de plusieurs mètres afin de traiter des « ventres » dont l'état ne permettait pas la conservation, tandis que la porte d'entrée en pierres de taille était complètement démontée. Cette phase préparatoire était évidemment indispensable. Elle s'est télescopée avec le chantier d'assainissement, lui-même décalé par incidence des intempéries automnales 2015, ce qui a retardé le début des travaux de construction.

Dans la deuxième moitié de l'année de convention, le chantier de reconstruction a pu vraiment débuter avec la réalisation d'une dalle entre les deux niveaux, le raccordement aux réseaux, puis la mise en place d'échafaudages et le remontage des murs sur un chaînage de renfort. Il devenait alors possible de poser une charpente neuve et de refaire la toiture, cette dernière intégrant une isolation aux normes actuelles.

Etat du projet en juillet 2016 :



Coût et Financement :

L'essentiel des coûts de main d'œuvre et celui de la formation sont apportés par le Département, l'Etat et l'Europe, à travers diverses aides à l'association d'insertion. Il reste toutefois une part à la charge de la Commune.

La première évaluation de la part à la charge de la Commune pour le reliquat opération d'insertion et les matériaux et équipements, avait été d'environ 124 000 € TTC, (108 000€ HT). Sur la base des travaux déjà effectués, il semble que ce

montant reste un bon objectif de coût pour une finition complète du T3.

A partir d'un loyer plafond pour ce type de logement, nous avons calculé un endettement maximum pour la Commune de 50 000€. Nous comptons sur des subventions, notamment de la Région et du Département à hauteur du complément HT, soit environ 58 000€. A ce jour nous n'avons pu obtenir qu'un peu moins de 34 500€ sous forme de notifications, dont seulement 4 000€ de la part de la nouvelle Grande Région Occitanie. Faute de visibilité financière suffisante à six mois (durée d'une convention d'insertion », nous sommes donc dans l'obligation de mettre fin au chantier d'insertion, d'autant que l'autre projet visant à transformer l'atelier municipal en « Café de Pays » et autre T3 logement social à l'étage, et qui devait prendre le relais du chantier d'insertion, n'a pas obtenu non plus à ce jour un niveau de subvention permettant à la Commune de s'engager plus avant.

L'achèvement de la Maison des Aucelous et les travaux sur l'atelier municipal vont faire l'objet d'une approche différente avec un phasage en étapes au grè des financements disponibles, avec comme objectif premier la finition de la Maison des Aucelous afin de pouvoir la louer. Ensuite, si possible, une réalisation du gros œuvre de l'atelier et sa mise hors d'eau – hors d'air.

Les autres projets de la Commune et autres dossiers en cours

Dans la liste des actions déjà identifiées sous forme de projet à réaliser par la commune, outre la finalisation de la Maison des Aucelous, on citera :

- La réhabilitation de « l'atelier communal sous forme de projet de « Café de Pays » et logement social type T3 à l'étage.
- La recherche de solutions foncières pour améliorer le potentiel de stationnement tant au Méjanel qu'au village. Pour le Méjanel, l'aspect

foncier du projet est en cours de finalisation grâce à la bonne volonté de Madame Adrienne Ponchon. La réalisation physique suivra dès signature des actes notariés.

- La réhabilitation de l'atelier attendant à la Mairie en salle polyvalente.

Pour ce qui concerne les autres projets, sont toujours à l'étude ou à planifier :

- La réhabilitation du seuil de la Source reste évidemment sur la liste. Le projet est complexe (aspects hydrauliques, géotechniques, environnement - zones Natura 2000... Son financement n'est pas actuellement assuré. Comme cet ouvrage ne génère aucun revenu pour la commune, il ne nous est pas possible de financer ce projet par l'emprunt. Nous poursuivons donc la recherche de solutions.
- L'amélioration de l'aménagement du site de la Source, avec une meilleure protection du captage, notamment pour faire face à une fréquentation nettement en hausse accompagnée d'une incompréhension parfois feinte mais souvent réelle de la notion de « Périmètre de protection immédiat » et réglementation et interdictions y afférentes.
- L'« ouverture du milieu » dans la vallée du Pontel que la pinède (notamment des pins noirs d'Autriche et des hybrides de Salzmann) à tendance à envahir.
- A plus long terme, l'actualisation de nos documents d'urbanisme (ZPPAUP notamment) devra être réalisée afin de les mettre en conformité avec les évolutions législatives, en protégeant la commune et son patrimoine exceptionnel, tout en la faisant vivre entre week-ends et vacances.

RezoPouce ; une nouvelle façon de se déplacer depuis et vers notre commune:

Qu'est-ce que RezoPouce ?

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup a adhéré au premier réseau français d'auto-stop organisé. La mise en place de ce service va être lancée d'ici la rentrée 2016.



Déjà implanté dans 140 communes à travers la France, RezoPouce est actuellement en cours de déploiement dans 350 communes et 900 communes seront couvertes d'ici la fin de l'année, dont les communes de notre territoire du Grand Pic Saint-Loup, et Montpellier Méditerranée Métropole.

RezoPouce apporte une nouvelle solution **sécurisée, flexible, conviviale, écologique et économique** pour se déplacer, en complément de l'offre de transports en commun déjà existante. L'objectif de RezoPouce est surtout de **sécuriser la pratique de l'auto-stop**, en permettant aux conducteurs et aux passagers d'être inscrits dans un même réseau, et en mettant en place des arrêts d'auto-stop identifiés RezoPouce.

Comment ça marche ?

Le fonctionnement de RezoPouce est très simple :

- en tant que passager, muni de votre carte d'adhérent à RezoPouce et de votre « fiche-destination », il vous suffit de vous placer à un « arrêt sur le pouce » et d'attendre un conducteur adhérent qui va dans la même direction que vous.

- en tant que conducteur, muni de votre carte d'adhérent également, il vous suffit de prendre,

si vous le souhaitez, un passager adhérent placé à un « arrêt sur le pouce » qui souhaite aller dans la même direction que vous.

Vous pouvez vous inscrire en tant que passager, conducteur, ou les deux à la fois.

Comment s'inscrire? (Début des inscriptions à partir de juillet)

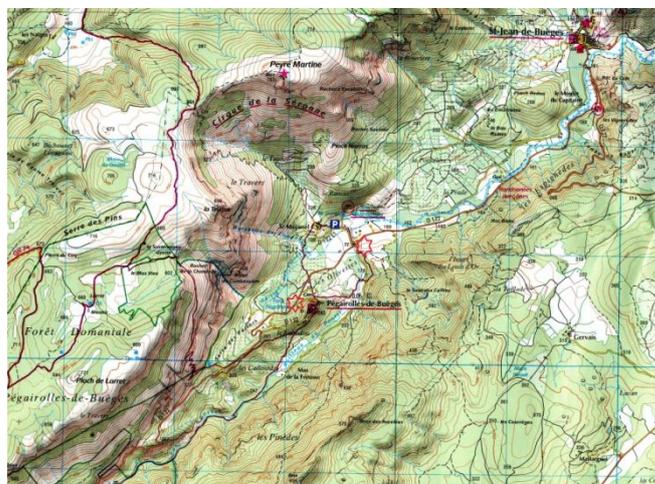
L'inscription (à partir de 16 ans) est très simple et gratuite :

- en mairie, il vous suffira de venir avec votre carte d'identité (et votre permis de conduire si vous souhaitez également être conducteur), et de signer la charte de bonne conduite.

- sur internet, il vous suffira de fournir les scans de votre carte d'identité (et de votre permis de conduire si vous souhaitez également être conducteur) et d'approuver la charte de bonne conduite.

Une fois inscrit, vous recevrez directement à votre domicile votre carte d'adhérent ainsi que votre « kit-mobilité » comprenant des exemples de « fiches-destination ».

Deux arrêts sur Pégairolles de Buèges :



Deux points d'arrêt ont été définis pour Pégairolles. Après expérimentation, ils pourront éventuellement être modifiés.

Quoi de neuf en Grand Pic Saint-Loup:

SCoT Pic Saint-Loup - Haute Vallée de l'Hérault :

Nous avons choisi de reproduire ici l'introduction rédigée par le Président de notre Communauté de Communes pour la présentation du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur le site internet du Grand Pic Saint-Loup. Une abondante information y est disponible sur ce sujet. Voir www.cc-grandpicsaintloup.fr directement ou via notre site communal.

La relance du Scot : un outil indispensable pour préparer l'avenir du territoire

En date du 16 décembre 2014, la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, porteuse du SCoT Pic Saint-Loup Haute Vallée de l'Hérault, a prescrit la relance de son document de planification.

Par l'élaboration de ce document de planification territoriale, les élus de la CCGPSL s'engagent dans un processus de prospective et expriment la volonté politique de définir un projet commun pour l'avenir de leur territoire à l'horizon 2030.

De fait de l'étalement urbain dû à la dynamique démographique et le développement des zones d'activités, nos paysages se transforment et la place du foncier agricole et naturel se réduit.

Le SCoT doit ainsi constituer l'outil de planification et de construction du territoire de manière cohérente en prenant en compte ses richesses paysagères, historiques, agricoles et son développement tant urbain qu'économique.

Au-delà de l'aspect purement réglementaire et juridique, il s'agit ici de considérer le SCoT comme l'outil de prospective territoriale le mieux à même de définir une stratégie sur les 15 prochaines années. Il ne doit pas être perçu comme une contrainte mais comme une opportunité de gérer le devenir du territoire.

Ainsi, après l'annulation du précédent projet de SCoT par le Tribunal Administratif de Montpellier, les nouveaux élus

*du territoire de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup ont pris acte de la décision et ont ainsi décidé de relancer le SCoT afin de doter au plus tôt le territoire du Grand Pic Saint-Loup d'un **document de planification intercommunal opposable qui assurera à la fois sa préservation, sa cohérence et sa gestion indépendante de son territoire pour les 15 prochaines années.***

Aujourd'hui, les instances du SCoT sont à nouveau mobilisées afin d'avancer vers son approbation.

L'ensemble des élus, citoyens, associations, services de l'Etat sont cordialement invités à participer à bâtir une concertation autour de ce futur SCoT, qui je suis sûr, transfigurera les antagonismes et renforcera le Grand Pic Saint-Loup.

Vous souhaitant une excellente navigation sur le site du SCoT Pic Saint-Loup Haute Vallée de l'Hérault.

Alain Barbe

Président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

Les étapes du SCoT du Pic Saint-Loup

- SCoT, phase 1 : le diagnostic ; étape validée par le Conseil Communautaire en Juillet 2016
- Septembre 2016 : Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- Automne 2016 : document d'orientation et d'objectifs (DOO)
- Mi-2017 : Finalisation du dossier pour arrêt puis approbation

Projet de Territoire 2016-2020

Initié dès 2015 par le président de la Communauté de communes, le Projet de territoire "Grand Pic Saint-Loup" a fait l'objet d'une large consultation des élus, des populations et acteurs économiques. Il été adopté à l'unanimité du Conseil Communautaire le 22 mars 2016.

Ce document de « stratégie intercommunale » dont la plupart des options

retenues produira ses effets bien au-delà de la fin du présent mandat en 2020, a pour objectif de dessiner notre territoire pour les années à venir. Il doit donc s'articuler de manière cohérente avec le SCOT sur la plupart des sujets abordés.

Les habitants des communes du Grand-Pic-Saint-Loup, dont la notre, ont tout intérêt à prendre connaissance des orientations retenues et évidemment à communiquer leurs remarques, critiques et suggestions à leurs élus afin de préparer sa future révision. Les documents essentiels sont accessibles sur le site www.cc-grandpicsaintloup.fr à la rubrique « documents et publications ».

Petit rappel : un Projet de territoire est un document par lequel une collectivité définit son avenir en matière de dynamique économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport, logement, environnement, gestion des ressources naturelles... Il détermine les actions à mener en faveur d'un développement homogène du territoire, autour de valeurs et d'enjeux partagés par tous.

Bref résumé des orientations et objectifs retenus :

- **Orientation 1 : faire territoire ensemble !**
Favoriser et entretenir le vivre ensemble dans un contexte de forte attractivité. Cette orientation se décline en deux objectifs :
 - Organiser la mobilité, et
 - Renforcer la cohésion sociale.
- **Orientation 2 : encourager toutes nos forces économiques !** Réussir le développement économique actuel et à venir dans un cadre métropolitain en devenir. Deux objectifs sont retenus :
 - Conforter et développer le tissu économique local, et
 - accompagner le développement de l'économie touristique.
- **Orientation 3 :** « Notre patrimoine, notre identité !
 - Valoriser les atouts du territoire et
 - Reconnaître et valoriser la force patrimoniale du Pic Saint-Loup.

- Un objectif transverse a également été ajouté : Renforcer la cohésion et la structure intercommunales par la communication.

Afin de pouvoir les concrétiser ces objectifs, chacun a été décliné en un certain nombre d'actions dont le détail est explicité dans les documents que vous trouverez sur le site internet.

Grand-Site Saint-Guilhem-Gorges de l'Hérault

Vers la fin de 2015, ce sujet s'est brusquement invité dans le périmètre du Grand-Pic-Saint-Loup à l'occasion de l'instruction du dossier de renouvellement de ce label en 2017.

L'idée était de compléter la partie Gorges de l'Hérault en englobant une partie amont incluant le Ravin des Arcs, et possiblement la zone Thaurac-Grotte des Demoiselles et vallée de la Buèges.

Finalement les autorités compétentes ont considéré qu'un élargissement trop important n'était pas souhaitable pour cette étape 2017. Le sujet reste ouvert pour l'étape suivante, en 2022. Ceci permettra aux Communes de la Buèges qui vont se trouver entre deux « Grands Sites de France », « Saint-Guilhem-Gorges de l'Hérault » et « Cirque de Navacelles », de mieux évaluer l'intérêt de la démarche en entamant des discussions avec la nouvelle instance de gestion du Grand Site lorsqu'elle sera créée.



Le Pic Saint-Loup vu du Cirque de la Séranne.

PREVENTION DES INCENDIES ET DEBROUSSAILLEMENT

Les années passent et l'on oublie que les incendies ne se produisent pas seulement ailleurs, que notre commune en a connu et que personne n'y souhaite qu'il s'en produise à nouveau. Les mois passent et l'on oublie que la Loi réglemente les feux en extérieur et fait obligation de veiller au bon état de débroussaillage des 50 mètres entourant votre habitation, qu'ils soient sur votre propriété ou celle d'un voisin.

Dans notre commune où plus de la moitié des habitations sont des résidences secondaires, les vacanciers sont à la fois peu présents pour veiller au débroussaillage, et particulièrement nombreux pendant la période la plus sèche, tentés par des barbecues festifs, et même par l'usage de pétards et artifices.

La progression de la pinède vers le versant sec de la Séranne oblige à une vigilance croissante. Jusqu'à présent la municipalité n'a pas eu à faire exécuter de débroussaillage d'office sur des terrains privés au frais des propriétaires, souhaitons que cela continue.

Renseignements pratiques disponibles en Mairie ou sur le site internet de la commune.

DEBITS ET TIC !

Les consommateurs de Technologies de l'information et de la communication (TIC) sont passablement frustrés dans notre commune, et le pire est de savoir qu'ils sont logés à la même enseigne que nombre de nos concitoyens du Grand Pic-Saint-Loup sans chercher plus loin.

Tandis que l'inflation des G (3G, 4G, 5G...) fait rage dans les promotions « en ville », nous n'avons que péniblement des connexions basiques à la téléphonie mobile et même fixe et la dernière cabine téléphonique a été déconnectée depuis belle lurette. Pire, pendant les travaux d'amélioration des antennes pour passer au stade G

suivant, la connexion mobile a été coupée pendant des semaines, laissant les abonnés sans voix face à des opérateurs que par euphémisme on pourrait qualifier d'assez déficients en information pertinente vers leurs clients. L'échelon communal ne semble pas être un relais d'information significatif pour eux alors que, faute de mieux, c'est souvent vers ce contact de proximité que les réclamations sont dirigées.

Sans même évoquer des catastrophes naturelles, la tendance à la multiplication des adeptes d'APN (« Activités de Pleine Nature »), encouragée par les médias, les Offices du Tourisme... rend problématique l'étendue des zones blanches en cas d'accident ou malaise (tant qu'il n'y avait que quelques vieillards aborigènes...). Ne parlons pas de la gêne occasionnée à ceux qui pour des raisons professionnelles (astreintes...) ont besoin d'être joints autour de leur lieu de résidence ou de villégiature.

Et comme les opérateurs ne se battent pas pour connecter les usagers du fixe à l'ADSL, les annonces sur le haut débit et désormais le très haut débit, nous laissent dubitatifs mais pleins d'espoir.

DISSOLUTION DU CCAS

Depuis la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est devenu facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants. Dans ces communes, le CCAS pouvait être dissous par délibération du conseil municipal à effet du 31/12/2015.

Compte-tenu de l'absence d'utilisation des crédits du CCAS depuis une très longue période et de l'obligation de tenir une comptabilité séparée sous forme de budget annexe, il a été décidé de dissoudre le CCAS. Ceci ne supprimera pas la possibilité pour la Commune d'apporter une aide ponctuelle, si nécessaire, à des administrés en difficulté, via le Budget Principal.

Infos pratiques

- **La Mairie et vous (secrétariat, horaires, formalités ...)**
 - La Mairie est ouverte au public le mercredi de 12h30 à 15h30 et le vendredi de 14h00 à 19h00, sauf congés et jours fériés
 - Le Maire reçoit sur rendez-vous.
 - Contacts : Nathalie Thénot ; téléphone aux heures de secrétariat : 04 67 73 14 07
email mairie : mairiedepagairolles@wanadoo.fr
- **Culture et festivités** : tous les détails sur le site internet de la Mairie.

En 2017, la fête Nationale sera fêtée comme il se doit le 14 juillet (un vendredi soir).

La troisième fête de la Source du nouveau mandat s'est tenue le samedi 6 août 2016. La communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup nous avait installé des abris confortables, mais cette année, pas de pluie ! Une belle réussite grâce aux efforts de tous, à DJ Magic et à notre spécialiste de la rouille, en dépit d'une participation un peu moins fournie que l'an passé.

Prochaine fête de la Source le Samedi 5 août 2017. Une annonce confirmera la date.

- **Service de l'eau potable** : en cas de problème ou d'interrogation, vous pouvez contacter :
 - A la Mairie, notre deuxième adjoint, Jean Lefèvre qui assure un suivi local du service de l'eau pour la ccgpl
 - La Communauté de Communes du Grand Pic St Loup – 25, allée de l'Espérance – 34270 Saint Mathieu de

Trévières (tel : 04 67 55 17 00 ; site internet grandpicsaintloup@ccgpl.fr)

- **Que faire de vos déchets encombrants, toxiques et gravats?**

Pour tous les détails, voir le site internet du grand Pic Saint-Loup.

Dépôt des encombrants à l'abribus du carrefour du Méjanel (**pas de gravats ni toxiques SVP à cet endroit**). Prenez la peine de consulter la pancarte explicative.

Déchetteries : la plus proche est celle de Notre-Dame-de-Londres ouverte Lu, Ma, Me de 13h30 à 17h30, Ve et Sa de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Accès gratuit pour les particuliers résidents sur présentation de la carte « Pass-Pic ». Pour plus de détails voir le site du Grand Pic St Loup.

Pour plus d'information et mises à jour, consultez le site internet officiel de la Commune de Pégairolles de Buèges: pegairollesdebueges.fr vous y trouverez aussi le lien vers le site de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

